



**Banyuls**  
sur mer  
**LA LUMINEUSE**

Département des Pyrénées-Orientales  
COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

POLICE MUNICIPALE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 97/C/2018

**Portant organisation des festivités prévues lors de l'inauguration du Front de Mer  
Samedi 21 juillet 2018**

MAIRIE

**Le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière ;

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifiée ;

**Vu** le déroulement de la cérémonie officielle présenté par le service culture/communication de la commune, à l'occasion de l'inauguration du Font de Mer, le samedi 21 juillet 2018 à partir de 17h00 ;

**Considérant** la nécessité de réserver des emplacements de stationnement pour les véhicules des autorités ;

**Considérant** qu'à l'occasion de la cérémonie, une estrade et un écran géant seront installés sur le Front de Mer, près du canon ;

**Considérant** qu'il appartient au Maire de prendre toutes dispositions afin de veiller au respect du bon ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique, et de prévenir tous incidents lors de manifestations publiques ;

**ARRETE :**

**Article 1 – stationnement.** Les emplacements de stationnement situés dans l'Impasse du Foment, ainsi que la Place Dina Vierny, seront réservés au stationnement des véhicules des autorités, le samedi 21 juillet 2018, de 17h00 à 20h30.

**Article 2.** Une autorisation d'occupation du domaine public est accordée à la société Régie Sud, représentée par M. Éric CARBONNE, afin qu'elle installe un écran géant sur le Front de Mer, le samedi 21 juillet 2018.

La commune installera une estrade pour les discours des autorités près de l'écran.

**Article 3 – ampliation.** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur Le Chef de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Port-Vendres, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des services techniques municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera remise.

Fait à Banyuls-sur-Mer, le 13 juillet 2018

**P/ Le Maire,**  
*Christiane Télephé,*  
*Christiane Télephé*  
*Christiane Télephé*

[www.banyuls-sur-mer.com](http://www.banyuls-sur-mer.com)